



Aveyron

Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 2 juin 2016.

3 – AMENAGEMENT DU PRÊT 07081817 DE LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Vu le rapport n° 5.

Considérant qu'en date du 26 mars 2014, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron a contracté un prêt in fine n°07081817 d'un montant de 820 000 € sur une durée de 36 mois, pour le préfinancement du Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) dans les opérations immobilières de Camares et de Millau.

Considérant que la durée de 36 mois était la durée maximale consentie par les banques lors de la consultation en 2013, pour les prêts relais et qu'ainsi le remboursement du capital de 820 000€ est prévu contractuellement à l'échéance du 20 juin 2017.

Considérant qu'à cette date, le SDIS n'aura pas encore perçu la totalité du FCTVA. étalé jusqu'en 2018 et que la banque populaire occitane a donné son accord pour porter la date d'échéance du prêt au 20 décembre 2018 par avenant avec des frais de dossier pour la rédaction de l'avenant représentant 1 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration :

- ✓ valide l'accord pour le décalage de l'échéance du prêt n°07081817 d'un montant de 820 000 € destiné au pré-financement du FCTVA dans les opérations immobilières de Camares et de de Millau, au 20/12/2018,
- ✓ approuve la tarification et le prélèvement de 1 000 € correspondant aux frais de rédaction de l'avenant,
- ✓ autorise le président du conseil d'administration à signer l'avenant au contrat de prêt ainsi que tous les documents relatifs.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Claude Anglars